

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
DE LA VILLE DE TOURS**



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	2
LES RESULTATS	4
I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
I-1) Les impôts et taxes.....	7
I-2) Les subventions et participations reçues.....	10
I-3) Les produits d'exploitation	13
I-4) Les autres produits de gestion et les opérations d'ordre	16
II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
II – 1) Les charges de personnel	18
II – 2) Les charges à caractère général.....	18
II – 3) Les subventions versées.....	19
II – 4) Les autres charges.....	20
III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RATIOS FINANCIERS.....	21
IV) LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	23
V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
VI) L'ENCOURS DE LA DETTE	28
VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS.....	30

PRESENTATION GENERALE

La lecture des principales données relatives à l'exécution du budget 2017, se présente de la manière suivante :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION 2017/2016	
					VALEUR	%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (a)	198,19	195,46	188,17	182,80	-5,4	-2,9%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERÊTS (b)	174,33	169,98	160,95	154,41	-6,5	-4,1%
EPARGNE DE GESTION (c=a-b)	23,86	25,48	27,22	28,39	1,2	4,3%
Taux d'épargne de gestion (épargne de gestion/recettes réelles)	12,04%	13,03%	14,47%	15,53%		
INTERÊTS DE LA DETTE (d)	10,99	10,62	10,20	10,17	0,0	-0,3%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT AVEC INTERÊTS (b')	185,32	180,60	171,15	164,58	-6,6	-3,8%
EPARGNE BRUTE (e=c-d)	12,87	14,86	17,02	18,22	1,2	7,1%
Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles)	6,49%	7,60%	9,04%	9,97%		
CAPITAL DE LA DETTE REMBOURSE (y compris CLTR) (f)	10,30	10,95	12,05	12,74	0,7	5,7%
EPARGNE NETTE (g=e-f)	2,57	3,91	4,97	5,48	0,5	10,3%
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT (h)	25,55	21,87	10,32	21,94	11,6	112,6%
EMPRUNTS NOUVEAUX (i)	7,48	7,52	8,00	7,53	-0,5	-5,9%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (j)	29,53	18,17	24,64	20,00	-4,6	-18,8%
- dont programmes d'équipement	29,42	18,16	24,63	19,45	-5,2	-21,0%
SOLDE DE L'EXERCICE (k=g+h+i-j)	6,07	15,13	-1,35	14,95	16,3	1207,4%
RESULTAT REPORTE N-1 (l)	-7,77	-11,64	2,43	-5,93	-8,4	-344,0%
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (m=k+l)	-1,70	3,49	1,08	9,02	7,9	735,2%
SOLDE DES RESTES A REALISER (n)	3,04	3,01	6,70	4,22	-2,5	-37,0%
DISPONIBLE REEL (m+n)	1,34	6,50	7,78	13,24	5,5	70,2%
Encours de la dette au 31/12	231,96	228,51	224,47	219,26	-5,2	-2,3%
Capacité de désendetttement (encours/Epargne brute)	18,02	15,38	13,19	12,04		

Depuis le début du mandat municipal, les principaux indicateurs financiers de la Ville de Tours s'améliorent et reflètent la gestion optimisée et saine de la collectivité en dépit d'un contexte budgétaire contraint. En effet, la maîtrise des dépenses courantes tout en préservant les ménages et les opérateurs économiques d'une hausse d'imposition permet de relever le défi de conforter la solidité financière de la commune.

A ce titre, l'épargne de gestion qui mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financier progresse + 4,3% par rapport au réalisé 2016 en atteignant 28,4 M€.

En outre, l'épargne brute, qui représente la part des recettes courantes que la Ville de Tours est en capacité d'épargner sur son cycle de fonctionnement, s'élève à 18,2 M€ soit une hausse de + 1,2 M€ (+7,1%) par rapport à 2016. Ainsi le taux d'épargne brute qui se calcule en rapportant ce montant aux recettes réelles de fonctionnement s'affiche à 10 % et s'éloigne de la barre symbolique de 7% qui est le niveau jugé "critique".

Ce résultat est le fruit d'une rationalisation des dépenses réelles de fonctionnement (intérêts de la dette compris) avec une baisse de 6,6 M€ alors que les recettes de la même section diminuent à un rythme moins soutenu : -2,9 M€.

Intérêts de la dette compris, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent ainsi en 2017 à 164,2 M€ contre 171,2 M€ en 2016. Les principaux postes de charges en baisse sont les charges de personnel (-6,4 M€ soit -6,3%) et les consommations des services (-2,8 M€ soit -8,2%) correspondant principalement aux transferts de charges (et de compétences) à la métropole.

Cette année est également marquée par le recul des recettes réelles de fonctionnement (-5,4 M€ soit 182,8 M€ en 2017 contre 188,2 M€ en 2016) lié principalement à la baisse de l'attribution de compensation versée par la métropole en raison des transferts de compétence au 1^{er} janvier 2017 (-10,1 M€). Cet impact est toutefois atténué par la hausse des produits des impôts ménages (+1,1 M€ soit +1,4%), des impôts et taxes indirects (+1,6 M€ soit +12,1%) et les remboursements de frais (+2,2 M€) essentiellement à la métropole dans le cadre de la convention de gestion qui prévoyait un remboursement des frais pris en charge par la Ville au titre des compétences transférées au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette (12,7 M€) est plus élevé en 2017 qu'en 2016 de 0,7 M€ soit + 5,7 % ce qui a pour effet d'impacter le montant de l'épargne nette qui ressort à 5,5 M€. Cependant, cet indicateur s'améliore de 0,5 M€ (+10,3%) par rapport à l'exercice passé.

Les dépenses d'investissements réalisées par la commune sont en baisse par rapport à 2016 (20 M€ avec un taux de réalisation de 71% contre 24,6 M€ avec un taux de réalisation de 75%). Cependant, en tenant compte des reports 2017 de 5,5 M€, le montant de dépenses engagées en 2017 représentent 91% des crédits inscrits au budget 2017.

Le résultat de l'exercice 2017 présente un excédent de 14,9 M€. En intégrant le solde négatif des résultats reportés de l'exercice 2016 de -5,9 M€, le résultat global de clôture présente un excédent de 9 M€.

A cette somme, il convient de rajouter le solde positif des restes à réaliser de la section d'investissement, soit + 4,2 M€, pour obtenir le disponible réel de 2017 qui s'élève ainsi à 13,2 M€ contre 7,8 M€ en 2016 soit une progression de + 70%.

L'encours de la dette poursuit sa régression : -5,2 M€ (contre -4,0 M€ en 2016) entre les deux exercices correspondant à la différence entre l'emprunt mobilisé (7,5 M€) et le capital remboursé (12,7 M€). Au 31/12/2017, cet encours s'affichait à 219,3 M€.

Ainsi, la volonté de désendetter la Ville permet aujourd'hui de constater l'amélioration du principal indicateur de solvabilité de la collectivité que constitue la capacité de désendettement (dette/épargne brute). Celle-ci, s'affiche au 31 décembre 2017 à 12 ans, contre 13,2 ans en 2016 et après avoir été au-dessus du seuil critique de 15 ans jusqu'en 2015.

LES RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	73 908 471,93	192 957 972,21	266 866 444,14
- Réalisations - Titres émis	36 677 319,64	186 827 107,83	223 504 427,47
- Restes à réaliser	9 508 306,34	0,00	
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires (*)	73 908 471,93	192 957 972,21	266 866 444,14
- Réalisations - Mandats émis	32 957 261,50	175 606 925,56	208 564 187,06
- Restes à réaliser	5 278 694,02	119 283,50	
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	3 720 058,14	11 220 182,27	14 940 240,41
RESTES A REALISER			
- Excédent ou déficit	4 229 612,32	-119 283,50	

(*) Incluant un prélèvement de 9 451 156,42 €

Le **résultat de l'exercice** 2017 indique un excédent global de 14,9 M€, réparti comme suit :

- +3,7 M€ pour la section d'investissement (contre -10,5 M€ en 2016) ;
- +11,2 M€ pour la section de fonctionnement (contre +9,1 M€ en 2016).

RESULTAT DE CLOTURE 2017

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
	Budget Ville	Budget Crématorium			
Investissement	-14 526 138,58	549 964,82	-	3 720 058,14	-10 256 115,62
Fonctionnement	15 608 462,33	270 283,76	-7 827 628,02	11 220 182,27	19 271 300,34
TOTAL	1 082 323,75	820 248,58	-7 827 628,02	14 940 240,41	9 015 184,72

L'excédent global de clôture, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à + 9,0 M€ (contre + 1,1 M€ en 2016), soit :

- - 10,3 M€ pour l'investissement (- 14,5 M€ en 2016) ;
- + 19,3 M€ pour le fonctionnement (contre + 15,6 M€ en 2016).

Ce résultat global de +9,0 M€ correspond, en comptabilité budgétaire, au fonds de roulement de la collectivité.

Par ailleurs, le solde positif des restes à réaliser d'investissement (+4,3 M€) porte le besoin de financement de la section d'investissement à 6,0 M€ (contre un prélèvement prévisionnel au budget primitif 2017 affiché à 9,5 M€).

L'excédent global de fonctionnement (19,3 M€) devant être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le disponible réel dégagé à la clôture de l'exercice 2017 (excédent de fonctionnement reporté) s'établit à 13,2 M€ (contre 7,8 M€ en 2016).

Cependant, conformément à la délibération relative à la dissolution du budget annexe de l'eau potable approuvée au Conseil Municipal de décembre 2017, **l'excédent global de clôture 2017 du budget principal est corrigé de l'intégration du résultat de clôture 2017 du budget annexe de l'eau potable** pour s'établir à 10,3 M€ soit :

- - 10,3 M€ du budget principal + 0,3 M€ du budget annexe de l'eau potable pour l'investissement soit -10,0 M€ ;
- + 19,3 M€ du budget principal + 1,0 M€ du budget annexe de l'eau potable pour le fonctionnement soit + 20,3 M€.

Ainsi, le solde positif global des restes à réaliser d'investissement de 4,1 M€ (+4,3 M€ du budget principal – 0,2 M€ du budget annexe de l'eau potable) porte le besoin de financement de la section d'investissement à 5,9 M€.

L'excédent global de fonctionnement corrigé (20,3 M€) devant être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le disponible réel dégagé à la clôture de l'exercice 2017 (excédent de fonctionnement reporté) s'établit à 14,4 M€.

Investissement	Résultat de clôture 2017 corrigé	- 9 963 229,18
	Solde des R.A.R.	4 049 097,45
	Besoin de financement	5 914 131,73
Fonctionnement	Résultat de clôture 2017 corrigé	20 275 397,91
	Affectation à réaliser	-5 914 131,73
	Disponible	14 361 266,18
	(résultat de fonctionnement reporté)	

I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de fonctionnement réalisées, en 2017, s'élèvent à **186,8 M€**, en baisse de **-3,6% (-6,8 M€)** par rapport à 2016.

Les recettes réelles s'affichent à **185,56 M€** dont 2,76 M€ de ventes d'actifs soit 182,80 M€ de recettes réelles hors cessions ; en diminution de **-2,9% (-5,4 M€)**, entre les deux exercices.

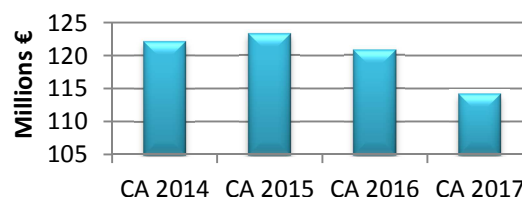
Elles se distinguent des recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissement. Ces diverses écritures qui concernent exclusivement des opérations trouvant leur contrepartie en section d'investissement, représentent pour les recettes la valorisation des travaux en régie (1,05 M€), la reprise des subventions d'équipement (0,19 M€) et les plus-values de cessions (0,02 M€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	VARIATION CA 2017/CA 2016	
					Montant	% d'évolution
Impôts et taxes	122,17	123,27	120,82	114,22	-6,60	-5,46%
Produits des impôts directs	72,74	78,15	78,29	79,35	1,06	1,35%
Reversement Tour(s)plus	33,26	27,63	25,75	15,68	-10,08	-39,13%
Impôts et taxes indirects	12,44	13,66	13,45	15,08	1,63	12,12%
Allocations compensatrices	3,73	3,83	3,33	4,11	0,79	23,60%
Subventions et participations reçues	50,17	45,77	43,98	42,46	-1,52	-3,46%
Concours financiers de l'Etat	40,56	37,05	33,36	32,74	-0,62	-1,86%
Subventions de fonctionnement	9,62	8,73	10,61	9,71	-0,90	-8,48%
Produits d'exploitation	15,44	16,97	15,51	17,24	1,72	11,11%
Redevance du domaine public + ventes	1,74	1,86	2,04	1,23	-0,81	-39,60%
Prestations de service	7,80	8,93	8,46	8,26	-0,20	-2,40%
Remboursements de frais et autres	5,90	6,19	5,01	7,74	2,74	54,61%
Autres produits	10,89	11,95	9,61	11,64	2,03	21,09%
Autres produits de gestion courante	4,20	4,47	4,54	4,60	0,06	1,23%
Produits financiers	4,69	2,11	2,06	1,04	-1,01	-49,39%
Produits exceptionnels	2,00	5,38	3,02	6,00	2,99	98,96%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	198,67	197,97	189,93	185,56	-4,37	-2,30%
Travaux en régie	3,39	3,28	3,48	1,05	-2,43	-69,81%
Produits exceptionnels (ordre)	3,30	0,73	0,28	0,21	-0,07	-24,49%
Opérations d'ordre	6,69	4,01	3,77	1,27	-2,50	-66,39%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	205,35	201,98	193,70	186,83	-6,87	-3,55%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>				184,08	-9,62	-4,97%
<i>Dont périmètre TMVL</i>				2,75		

I-1) Les impôts et taxes**114,2 M€ (6,6 M€ soit -5,5 %)**

Les impôts et taxes perçus par la Ville se répartissent de la façon suivante :

- la fiscalité directe pour 99,14 M€ ;
- la fiscalité indirecte pour 15,1 M€.

Impôts et taxes : 61% des recettes**I-1-a La fiscalité directe**

Le produit de la **fiscalité directe** (impôts ménages, allocations compensatrices et reversement de TMVL ressort à **99,14 M€** en 2017, soit une diminution de **-7,7%** (-8,23 M€) par rapport à 2016.

Le **produit de la fiscalité** inclus dans les rôles généraux correspond aux bases d'imposition des taxes ménages multipliées par les taux votés par la Ville.

Conformément à l'objectif annoncé lors du vote du budget primitif 2017, la collectivité a préservé les contribuables de toute augmentation de l'impôt. Pour rappel, les taux votés en 2017 sont de 22,42% pour la Taxe d'Habitation (TH), 22,46% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), 36,03% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

De plus, les quotités attachées aux abattements de la TH (15% pour l'abattement général à la base, 10% pour l'abattement spécial à la base et +10% pour ceux attachés aux charges de famille) ont été maintenues à leur niveau antérieur. Par ailleurs, un abattement à la taxe d'habitation pour les personnes handicapées a été instauré, en 2015, au taux de 10% (DM du 7 avril 2015) dont l'application a produit ses effets dès 2016.

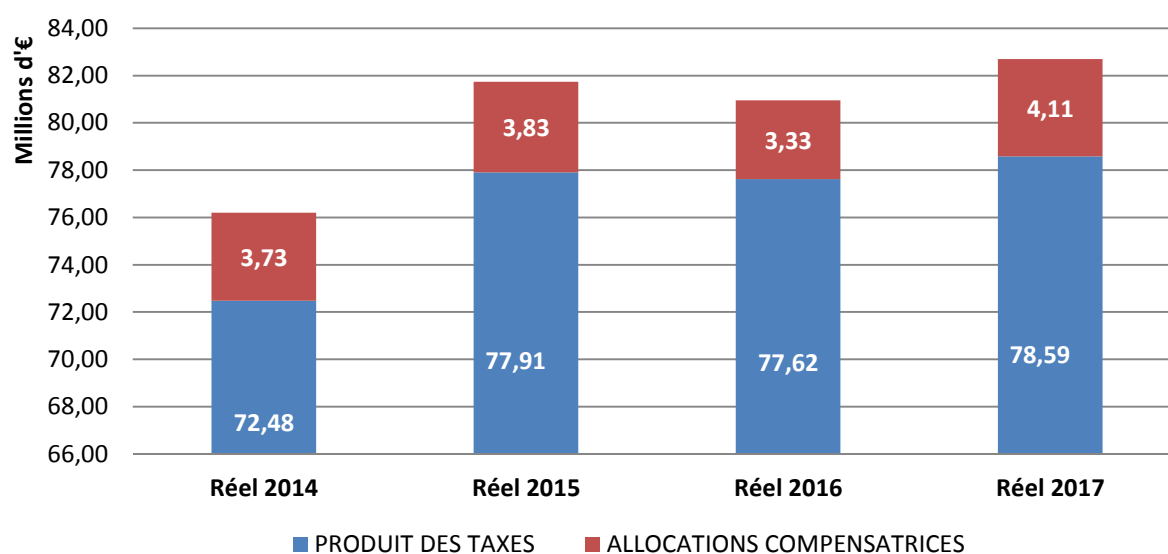
IMPOTS DIRECTS (M€)	2014	2015	2016	2017
Rôles Généraux	72,47	77,90	77,62	78,56
Rôles complémentaires	0,27	0,25	0,67	0,79
Allocations compensatrices	3,73	3,83	3,33	4,11
Reversements Tours Métropole Val de Loire	33,26	27,63	25,75	15,68
TOTAL	109,73	109,61	107,37	99,14
Variation / n-1	-0,16%	-0,11%	-2,04%	-7,67%

L'évolution des différentes composantes de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rôles généraux en K€	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	EVOLUTION 2017/2016	
					VALEUR	%
PRODUIT DES TAXES						
T. H. / THLV	35 831,17	38 852,78	38 647,45	38 922,57	275,13	0,71%
T.F.P.B.	36 501,02	38 884,14	38 803,44	39 495,72	692,28	1,78%
T.F.P.N.B.	143,25	173,21	170,04	169,29	-0,76	-0,45%
TOTAL DU PRODUIT	72 475,44	77 910,13	77 620,93	78 587,58	966,65	1,25%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES						
T.H.	2 763,61	3 190,11	2 510,18	3 603,97	1 093,79	43,57%
T.F.	368,96	244,12	483,96	406,61	-77,35	-15,98%
T.P./C.F.E.	598,18	395,20	335,16	104,31	-230,85	-68,88%
TOTAL ALLOCATIONS	3 730,75	3 829,43	3 329,30	4 114,89	785,59	23,60%
TOTAL GENERAL	76 206,19	81 739,56	80 950,22	82 702,47	1 752,24	2,16%

Sources : états fiscaux 1288 (rôles généraux) et 1259

EVOLUTION DU PRODUIT DES 3 TAXES ET DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

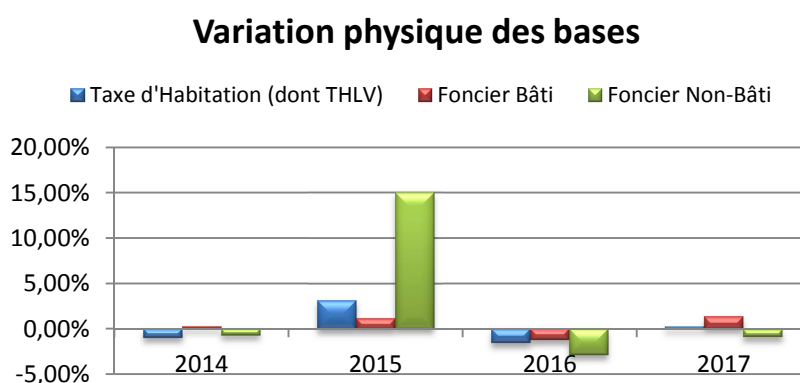


L'attention que porte la commune sur la **pression fiscale** des tourangeaux se reflète dans la comparaison réalisée avec les Villes appartenant à la même strate démographique. Ainsi, l'effort fiscal (indicateur mesurant le niveau de pression fiscale sur les ménages) est de 1,29 au niveau de la Ville de Tours, inférieur à celui de la strate qui s'établit à 1,31.

Après un recul en 2016, **l'évolution du produit des trois taxes ménages** se traduit par une hausse en 2017 de 0,97 M€ par rapport à l'année passée soit + 1,25 %. Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties progresse de 1,78 % entre 2017 et 2016.

L'évolution des bases fiscales dépendent de la **variation physique** des biens taxables (locaux nouveaux ou préalablement exonérés, locaux vacants, locaux démolis, ...) et de la variation **nominale** de la valeur des biens. La revalorisation annuelle forfaitaire des valeurs locatives décidée par le Parlement a été pour 2017 de + 0,4% contre +1 % en 2016.

A ce titre, la variation physique des bases est globalement en progression en 2017 par rapport à 2016. La TH/THLV et la TFPB représentent les bases les plus importantes (respectivement 173,6 M€ et 175,8 M€) alors que la TFPNB reste sur des bases fiscales plus modestes (0,5 M€).



Les allocations compensatrices ont évolué de manière différenciée par rapport à 2016 en fonction des taxes concernées. L'allocation TH (+ 43,57%) compense les exonérations accordées à certaines personnes de condition modeste (personnes âgées de plus de 60 ans, infirmes, veuves...). La franche augmentation résulte du dispositif qui a rétabli partiellement le bénéfice d'exonérations pour les contribuables remplissant les conditions ad hoc (« demi-part des veuves » ou des « vieux parents »). Cela entraîne, avec un décalage d'un an, une compensation à destination des collectivités territoriales. Les allocations dédiées aux taxes foncières (-15,98%) ou à la fiscalité professionnelle (-68,88%) servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée qui fixe les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

Les reversements fiscaux de Tours Métropole Val de Loire diminuent de 10,1 M€ entre 2017 et 2016 pour s'établir à 15,68 M€. Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire suit une progression de 1% (+15 K€) pour atteindre 1,57 M€ en 2017. A l'inverse, du fait des transferts de compétences vers la métropole, l'Attribution de Compensation baisse de 10,1 M€ et s'élève à 14,10 M€.

I-1-b La fiscalité indirecte

Les recettes fiscales indirectes (**15,08 M€**) sont en progression de 1,6 M€ soit +12,1 % par rapport à 2016. Elles sont constituées en grande partie des droits de mutation et de stationnement.

RECETTES FISCALES INDIRECTES EN K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	VARIATION 2017/2016	
					Montant	%
Droits de place	845,4	886,3	870,8	844,2	-26,7	-3,06%
Droits de stationnement	3 614,0	3 776,2	3 710,8	3 734,3	23,5	0,63%
Autres taxes pour utilisation du domaine	595,7	643,1	692,3	756,9	64,5	9,32%
Taxe sur l'électricité	2 399,4	2 362,0	2 522,3	2 563,9	41,5	1,65%
Impôt sur les spectacles	85,1	0,2	0,1	0,0	-0,1	-100,00%
Taxes sur la publicité/TLPE	640,4	653,2	550,9	492,4	-58,5	-10,61%
Droits de mutation	4 246,7	5 341,6	5 102,4	6 691,7	1 589,2	31,15%
Autres taxes	10,7	0,0	2,5	0,0	-2,5	-100,00%
TOTAL	12 437,5	13 662,6	13 452,4	15 083,4	1 631,0	12,12%
Dont périmètre Ville de Tours				15 072,2	1 619,8	12,04%
Dont périmètre TMVL				11,2		

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent plus de 44% des recettes fiscales indirectes en 2017. C'est leur progression qui explique principalement la dynamique de ces ressources : + 1,6 M€ par rapport à 2016. Cette ressource dépend de la conjoncture économique et de la vitalité du marché immobilier.

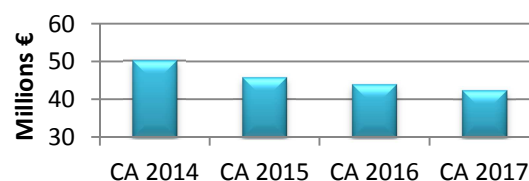
En dehors des DMTO, les autres recettes ont globalement évolué de + 42 K€.

I-2) Les subventions et participations reçues

42,5 M€ (-1,5 M€ soit -3,5%)

Les "subventions et participations reçues" totalisent les concours financiers de l'Etat pour **32,7 M€ (-0,6 M€)** et les subventions de fonctionnement provenant de divers partenaires financeurs pour **9,7 M€ (-0,9 M€)**.

Subventions et participations reçues : 23 % des recettes



I-2-a) Les concours financiers de l'Etat

Les **concours financiers de l'Etat** intègrent les dotations incluses dans le périmètre de l'enveloppe normée définissant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

En conséquence, l'évolution de l'ensemble de ces dotations entraîne pour la Ville une perte de 0,6 M€ (-1,86%) entre 2017 et 2016.

CONCOURS EN K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	VARIATION 2017/2016	
					VALEUR	%
DOTATION FORFAITAIRE	34 607,33	30 994,86	27 252,16	25 668,97	-1 583,19	-5,81%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	4 269,21	4 307,63	4 350,70	5 159,86	809,16	18,60%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	693,63	728,86	773,57	928,29	154,71	20,00%
TOTAL DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	39 570,16	36 031,35	32 376,43	31 757,12	-619,31	-1,91%
DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	986,17	1 014,94	986,17	986,17	0,00	0,00%
TOTAL	40 559,14	37 046,29	33 362,61	32 743,29	-619,31	-1,86%

La part forfaitaire de la DGF (25,7 M€) a diminué de -1,6 M€ (-5,8%) sachant qu'elle est calculée selon les mêmes modalités qu'en 2016 c'est à dire en tenant compte de :

- La dotation forfaitaire notifiée en 2016 (27,3 M€ pour la Ville) intégrant la contribution au redressement des finances publiques déjà appliquée l'année précédente. Cette contribution représente 0,94% des recettes réelles de fonctionnement de 2015 (1,8 M€) ;
- L'évolution de la population DGF entre 2016 (139 872) et 2017 (141 553) ;
- L'écrêtement (8 K€) en fonction de la population et l'écart relatif au potentiel fiscal par habitant de la commune et le potentiel fiscal moyen ;
- La reconduction de la participation de certaines collectivités au financement des missions de préfiguration de la métropole du Grand Paris et de la métropole d'Aix-Marseille-Provence (Ville de Tours non concernée) ;

Dotation forfaitaire (€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Population DGF	139 651	139 999	139 872	141 553
- Population INSEE	138 115	138 323	138 150	139 507
- Résidences secondaires	1 440	1 580	1 626	1 950
- Places de caravanes (*2 commune éligible à la DSU)	48	48	48	48
Dotation forfaitaire N-1 retraitée		34 601 269	30 994 863	27 252 159
Part dynamique de la population		43 531	-15 885	210 473
Ecrêtement		-28 658	-52 220	-7 928
Dotation de base	17 464 958			
	-0,12%			
Dotation de superficie	11 171			
Complément de garantie	17 963 931			
	-0,09%			
Anciennes compensations	621 149			
Contribution au redressement des finances publiques	-1 453 881	-3 621 279	-3 674 599	-1 785 732
TOTAL	34 607 328	30 994 863	27 252 159	25 668 972
Différence par rapport à N-1	-1 491 657	-3 612 465	-3 742 704	-1 583 187
Evolution / N-1	-4,13%	-10,44%	-12,08%	-5,81%
Différence cumulée	-1 491 657	-5 104 122	-8 846 826	-10 430 013
Evolution cumulée	-4,31%	-14,75%	-25,56%	-30,14%

Entre 2014 et 2017, la Ville a donc perdu 10,4 M€ de dotation forfaitaire.

Les deux autres composantes de la DGF dédiées à la péréquation verticale concernent la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)** a connu une modification des critères d'éligibilité en 2017. Elle est attribuée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (1,19 en 2017 idem en 2016) comme le potentiel financier ou le revenu moyen par habitant dont le poids a évolué dans le calcul de l'éligibilité des communes.

Le dispositif de la DSU cible (c'est-à-dire le fléchage de l'augmentation de la DSU vers les 250 premières communes de 10.000 habitants et plus, classées en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges) a été supprimé. La ville de Tours est classée au rang 309 (source DSU 2017) et a bénéficié d'une hausse de la DSU de 809 k€ par rapport à 2016 (5 160 k€ contre 4 351 k€)

La Ville est bénéficiaire en 2017 de la **Dotation Nationale de Péréquation** au titre de la part principale. En effet, son potentiel financier par habitant (1 081,05€) est inférieur à 85 % de celui du groupe démographique correspondant (1 295,84€). De plus, son effort fiscal (1,31) reste supérieur à 85% de la moyenne de la strate (1,29). Le montant notifié en 2017 (0,9M€) croît de + 20% soit + 154,7 K€.

Le montant de la **Dotation Générale de Décentralisation** (986 K€ pour 2017), qui concerne principalement la compensation "hygiène", est stable entre les deux exercices sachant que l'Etat reconduit chaque année, en valeur, les crédits affectés aux dotations de compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation.

I-2-b) Les subventions de fonctionnement

Le montant des **subventions de fonctionnement reçues** (9,7 M€) affiche une diminution de 0,9 M€ en 2017. La répartition entre les différents partenaires est présentée ci-dessous :

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (K€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	MONTANT	%
Etat	1 151,6	990,9	1 045,7	833,0	-212,7	-20,34%
Région Centre	177,3	120,9	60,8	42,9	-18,0	-29,53%
Département	317,2	357,8	307,2	309,4	2,2	0,72%
Communes	111,6	92,6	85,6	80,8	-4,8	-5,59%
Tour(s)plus	2 048,1	1 948,2	2 457,4	2 389,8	-67,7	-2,75%
Autres (dont CAFIL)	5 809,2	5 216,9	6 658,1	6 002,5	-655,6	-9,85%
TOTAL	9 615,1	8 727,4	10 614,8	9 658,3	-956,5	-9,01%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>				9 658,3	9 658,3	
<i>Dont périmètre TMVL</i>				0	0	

La Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire (CAFIL) reste le premier financeur en soutenant principalement le secteur de la jeunesse et de la petite enfance.

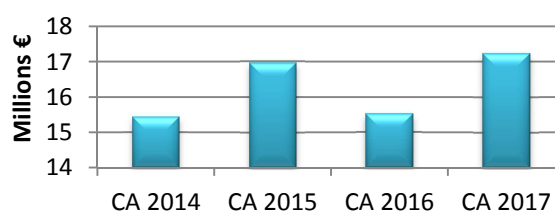
De plus, Tours Métropole Val de Loire a renforcé en 2017 son soutien auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional et au Musée des Beaux-Arts par l'augmentation du fonds de concours attribué à ces deux structures (2 149,8 k€ en 2017 contre 1 791,33 k€ en 2016).

I-3) Les produits d'exploitation

17,2 M€ (+1,7 M€ soit +11,1%)

Ces ressources retracent l'enregistrement des "Produits des services du domaine et ventes diverses" (17,1 M€) et des "atténuations de charges" (0,1 M€).

**Produits d'exploitation : 9%
des recettes**



Les "redevances du domaine public et les ventes" (1,2 M€ en 2017 soit -0,8 M€ par rapport à 2016) comprennent les droits d'exploitation du domaine public pour 0,5 M€ (ENEDIS, Tours Evènement...), des concessions (funéraires et autres) et les ventes de marchandises (dont les produits forestiers).

Les "prestations de services" (8,3 M€ soit – 0,2 M€ par rapport à 2016) regroupent, pour l'essentiel, les recettes tarifaires encaissées auprès des usagers. Elles intègrent une revalorisation moyenne des tarifs de 1% pour l'exercice 2017.

PRESTATIONS DE SERVICES - REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES (K€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	VARIATION 2017/2016	
					MONTANT	%
A CARACTERE CULTUREL	612,3	685,5	704,9	766,3	61,4	8,71%
A CARACTERE SPORTIF ET DE LOISIRS (CLSH)	1 319,3	1 370,9	1 346,8	1 440,0	93,1	6,91%
HYGIENE	21,9	24,2	18,3	13,2	-5,1	-27,89%
A CARACTERE SOCIAL (crèches - restaurant municipal)	1 661,2	1 792,7	1 672,7	1 784,3	111,7	6,68%
PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT (dont restauration scolaire)	4 031,8	4 215,0	4 099,1	4 058,5	-40,6	-0,99%
AUTRES	151,2	837,1	621,2	192,3	-428,9	-69,04%
TOTAL	7 797,7	8 925,4	8 463,0	8 254,6	-208,4	-2,46%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>				8 229,0	-234,0	-2,77%
<i>Dont périmètre TMVL</i>				25,6		

La diminution est principalement liée à l'évolution des autres prestations de service. Ces dernières n'intègrent notamment plus l'émission de titres auprès de la métropole au sujet du remboursement de l'entretien des voies communales d'intérêt communautaire et des voies communautaires (300 K€ en 2016).

Les prestations relatives aux domaines du périscolaire et de l'enseignement (4,1 M€ soit -40,6 K€ par rapport à 2016) conservent le rang de premier poste des recettes tarifaires.

Celles concernant l'hygiène sont également en recul par rapport à 2016 (-5,1 K€ soit -27,89%). En revanche, une progression est constatée pour les prestations de service à caractère culturel (+ 61,4 K€ soit + 8,71 %), à caractère sportif et de loisirs (+93,1 K€ soit + 6,91%) et à caractère social (+ 111,7 K€ soit +6,68 %).

La ligne "des remboursements de frais et autres" (7,7 M€) décrit des mouvements touchant les remboursements sur rémunérations ou charges et divers autres produits. La répartition 2017 s'opère comme suit :

REMBOURSEMENTS ET AUTRES PRODUITS (K€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	VARIATION 2017/2016	
					MONTANT	%
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	912,4	1 536,5	367,0	586,2	219,2	59,74%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	82,6	78,3	80,4	19,7	-60,7	-75,51%
- Tours Métropole Val de Loire	610,0	1 237,3	55,7	365,6	310,0	556,61%
- Autres organismes	219,8	220,9	231,0	200,9	-30,0	-13,00%
REMBOURSEMENT DE CHARGES	4 542,6	4 166,6	4 162,0	6 688,1	2 526,1	60,69%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	678,5	653,5	630,9	251,0	-379,9	-60,21%
- Tours Métropole Val de Loire	2 355,9	2 470,0	2 517,4	5 485,8	2 968,4	117,92%
- Autres organismes	1 508,2	1 043,0	1 013,7	951,2	-62,5	-6,16%
AUTRES PRODUITS	442,1	482,7	480,1	470,3	-9,7	-2,03%
TOTAL	5 897,1	6 185,7	5 009,1	7 744,7	2 735,6	54,61%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>				5 168,7	159,6	3,19%
<i>Dont périmètre TMVL</i>				2 576,0		

Les agents mis à disposition de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la mutualisation des services et encore rémunérés par la Ville donnent lieu à remboursement au prorata du temps passé pour le compte de la métropole.

L'augmentation entre 2016 et 2017 correspond à l'intégration, dans le périmètre du remboursement des charges de personnel, du service voirie et espaces verts en sus du service fourrière et celui du patrimoine.

Tours Métropole Val de Loire rembourse à la Ville de Tours :

- Les charges liées aux coûts de fonctionnement des équipements reconnus d'intérêt communautaire mais confiés à la Ville pour leur gestion (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier...)
- Les frais de transport des élèves pour des activités périscolaires.

De plus, dans le cadre de la convention de gestion passée en 2017 avec la métropole, la Ville a pris en charge des dépenses pour le compte de la métropole. Ces dépenses ont été remboursées par la métropole (voir périmètre TMVL dans le tableau ci-dessus).

Par ailleurs, sous cette rubrique figurent la facturation aux budgets annexes de la Ville des frais d'administration générale (y compris la caisse des écoles), et les divers remboursements de charges locatives courantes (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères...).

Les autres produits des services concernent des ventes d'ouvrages ou d'objets divers et des locations diverses (autres qu'immeubles).

I-4) Les autres produits de gestion et les opérations d'ordre**12,9 M€ (+2 M€ soit +21,1%)**

Ils regroupent les travaux en régie (1,05 M€), divers produits de gestion courante (4,6 M€), les produits financiers (1,0 M€) et les recettes exceptionnelles (6,2 M€).

Les **travaux effectués en régie** par les équipes municipales donnent lieu à une valorisation pour ceux qui peuvent être intégrés à l'actif du bilan de la collectivité. Sur cet exercice comptable, la baisse de 2,4 M€ est inhérente au transfert de compétences effectif au 1^{er} janvier 2017. Les services concernés sont :

- Services techniques (365 K€) ;
- Espaces verts (287 K€) ;
- Bâtiments (269 K€) ;
- Sports (124 K€) ;
- Expositions (5 K€).

Le compte 75 "**Autres produits de gestion courante**" (4,6 M€) est stable (+ 0,06M€ par rapport à 2016) et comprend :

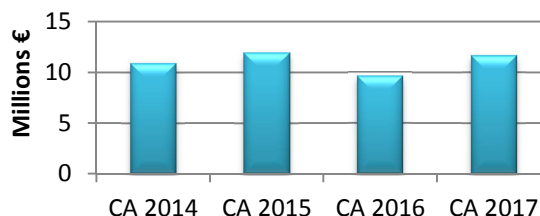
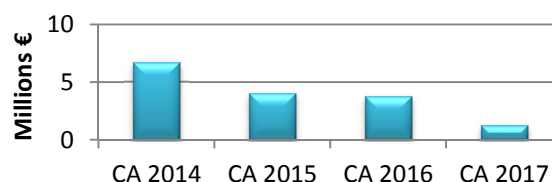
- les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville (revenus des immeubles) pour 4,05 M€ (-0,14 M€ par rapport à 2016) dont 2,1 M€ provenant de la redevance immobilière du centre des congrès, 1,2 M€ de mises à disposition des installations sportives de la Ville et 0,7 M€ de locations diverses (bâtiments et salles) ;
- les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,5 M€ (soit - 0,06 M€) dont 0,15 M€ de la concession de chauffage des Rives du Cher, 0,1 M€ du marché de gros, 0,17 M€ d'Effiparc (gestion des parcs de stationnements), 0,05 M€ d'ENEDIS/SEMIVIT ;
- divers autres produits pour 0,07 M€ (-0,02 M€).

Les produits financiers (1,04 M€ soit -1,01 M€ par rapport à 2016) comptabilisent 0,96 M€ (-0,59 M€) de dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire (SEMIVIT et SEM Maryse Bastié) et 0,08 M€ (-0,4 M€) de revenus d'opérations de "swaps" et des intérêts perçus de la Caisse des Dépôts et Consignation suite à la déconsignation du SWAP CALYON.

Les produits exceptionnels (6,2 M€) connaissent une augmentation de 2,9 M€ par le dynamisme des cessions d'immobilisation (+ 1 M€ par rapport à 2016) et l'intégration de l'excédent du budget annexe de l'Eau Potable (2 M€) transféré à la métropole.

A ce titre, **les mouvements réels** de ces produits (6,0 M€) retracent les cessions pour 2,7 M€, l'encaissement et le rattachement de partenariats ou mécénats (0,4 M€) y compris celui en lien avec la rénovation de la basilique Saint Martin (solde des reversements de dons pour 219 K€ en plus des 285 K€ rattachés à l'exercice 2016) et divers autres produits (indemnités des assurances...).

Les mouvements d'ordre de ces produits (0,2 M€) décrivent les opérations comptables relatives aux moins-values de cessions (0,02 M€) et la reprise de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (0,2 M€).

Autres produits : 6% des recettes**Opérations d'ordre : 1% des recettes**

II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le **montant total des charges de fonctionnement** atteint **175,6 M€ en 2017** soit une baisse de 5,12% (-9 M€).

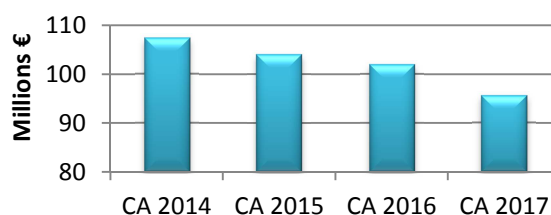
Les dépenses réelles s'affichent 165,6 M€ dont 1M€ de dépenses liées aux travaux en régie soit **164,6 M€ de dépenses réelles hors opérations d'ordre et charges réelles transférées en investissement**.

Les opérations d'ordre concernent les dotations aux amortissements (7,19 M€), les charges exceptionnelles liées aux cessions d'actifs (2,78 M€).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL En M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	VARIATION CA 2017/CA 2016	
					Montant	% d'évolution
Personnel	107,34	104,03	101,94	95,51	-6,43	-6,73%
Consommations des services	36,99	35,39	36,94	34,15	-2,79	-8,17%
Subventions de fonctionnement	21,81	20,67	18,47	18,60	0,13	0,69%
Contingents	3,87	3,97	4,04	3,96	-0,08	-1,96%
Charges financières	16,23	17,62	10,21	10,17	-0,03	-0,31%
Autres dépenses (opérations réelles)	2,47	2,20	3,04	3,24	0,20	6,17%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	188,71	183,89	174,63	165,64	-9,00	-5,43%
Autres dépenses (opérations d'ordre)	3,43	2,88	1,78	2,78	1,00	35,87%
Dotations aux amortissements et aux provisions (ordre)	8,78	8,98	8,18	7,19	-0,99	-13,77%
Opérations d'ordre	12,21	11,86	9,96	9,97	0,01	0,05%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	200,93	195,75	184,60	175,61	-8,99	-5,12%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>				172,61	-11,99	-6,49%
<i>Dont périmètre TMVL</i>				3,00		

II – 1) Les charges de personnel**96 M€**

Elles constituent le premier poste de dépenses et affichent une diminution de -6,73% (-6,43 M€) par rapport à 2016. Cela provient du transfert à la métropole de 442 postes. Le personnel concerné par le transfert est principalement celui rattaché aux compétences liées à la voirie, à l'éclairage public, aux espaces verts, la circulation, aux eaux pluviales. Le transfert des agents de la Ville de Tours s'est accompagné de la mise à disposition de certains personnels désormais métropolitains pour l'exercice de missions demeurant communales. Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement par la ville de la quote-part de la masse salariale des agents mis à disposition. Aussi, parallèlement à cette réduction des charges, le montant de l'attribution de compensation versée par le groupement de communes est en recul.

Personnel : 54% des dépenses

Au-delà de cette baisse, il convient de prendre en compte, pour partie, les facteurs exogènes à la collectivité qui font progresser la masse salariale, à savoir :

- La revalorisation de la valeur du point (+ 0,6% en février 2017) ;
- La mise en place du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) a été effective pour les agents de catégorie C ;
- Les échelles indiciaires ont été revalorisées pour la catégorie B et pour la filière médico-sociale au 1er janvier 2017 ;
- Le reclassement indiciaire a été effectué avec application du transfert prime/points pour les agents de la catégorie A, les agents des cadres d'emplois des filières administrative, technique, sportive, culturelle, et médico-sociale ;
- Le relèvement des cotisations CNRACL et l'IRCANTEC ;
- L'évolution des ratios pour les avancements de grades.

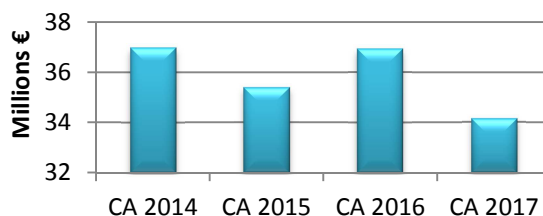
De plus, chaque année, ces dépenses augmentent mécaniquement sous l'effet des mesures de revalorisation touchant la carrière des agents (Glissement-Vieillesse-Technicité).

II – 2) Les charges à caractère général**34,1 M€**

Elles regroupent les achats de biens et diverses charges externes correspondant aux dépenses quotidiennes de la collectivité, diminuent de 8,17% (-2,8 M€).

Les principales composantes qui influent fortement sur la variation de ce poste de charge sont :

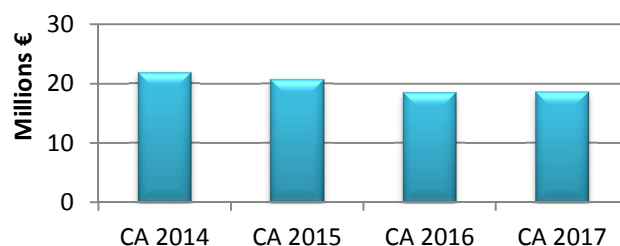
- Les services extérieurs (14,5 M€ en 2017 ; - 1,4 M€ soit - 8,86 % par rapport à 2016) qui incluent par exemple les marchés conclus avec les opérateurs chargés de l'accueil matin et soir ainsi que les Temps d'Activités Périscolaires et divers remboursements de frais à la métropole notamment dans le cadre de la convention de gestion.
- Les achats (17,9 M€ en 2017 ; -1,2 M€ soit -6,40 % par rapport à 2016) qui recouvrent notamment les paiements auprès des opérateurs de centres de loisirs.
- Les impôts et taxes (1,8 M€ en 2017 ; -158 K€ soit -8,18 % par rapport à 2016) telles que les taxes foncières.

**Consommations des services :
19% des dépenses**

II – 3) Les subventions versées**18,6 M€**

Le volume des **subventions** distribué en 2017 (18,6 M€) a augmenté de 0,13 M€ (+0,7%). Cette enveloppe est répartie dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité.

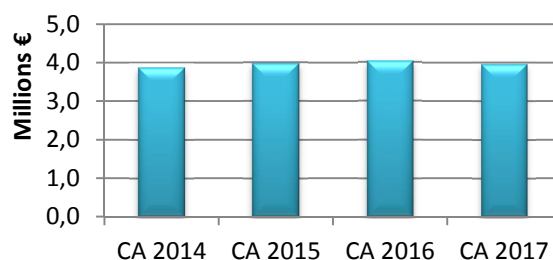
**Subventions de fonctionnement :
11% des dépenses**



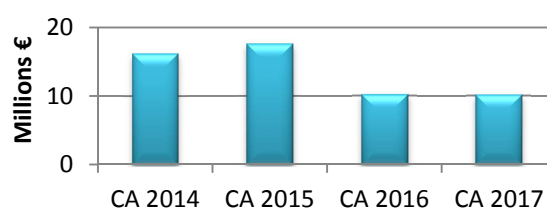
Secteurs en M€	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Evolution	Commentaires pour 2017
Administration générale et sécurité publique	0,1	0,1	0,2	103,10%	
Enseignement-formation	2,1	0,2	0,2	11,99%	Transfert des subventions attribuées à l'ESBA TALM, au CFA et AFPP en 2016
Culture	4,5	4,4	4,5	1,15%	Intégrant la subvention d'équilibre versée au budget annexe des Activités Lyriques et Symphoniques
Sport et jeunesse	3	2,7	3,0	9,61%	2,1 M€ consacrés aux sports et 0,9M€ aux actions « jeunesse »
Interventions sociales	6,6	6,6	6,2	-6,57%	La participation versée au CCAS est de 5,1 M€.
Petite enfance	0,2	0,3	0,3	7,90%	
Aménagement urbain	0,3	0,3	0,3	-9,10%	
Action économique et touristique	3,9	3,9	4,0	2,66%	Dont participations versées à la SEM « Tours Evènements » (3,7 M€ dont 1,6 M€ au titre du fonctionnement de la structure)
TOTAL	20,7	18,5	18,6	0,56%	

II – 4) Les autres charges**27,34 M€**

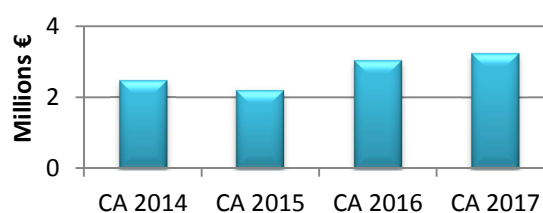
❖ La ligne consacrée aux «**contingents et participations obligatoires**» (3,96 M€ en 2017) diminue de 0,08 M€ et comptabilise les contributions obligatoires attribuées aux établissements d'enseignement privé (1,05 M€), au contingent incendie (2,89 M€) et à diverses autres participations (0,02 M€).

Contingents : 2% des dépenses

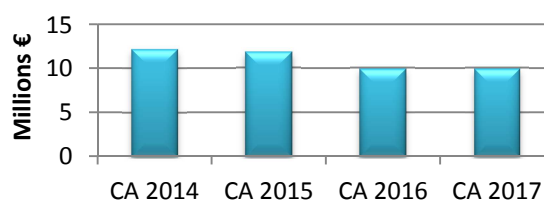
❖ Les **charges financières** (10,2 M€) sont stables par rapport à 2016 : - 0 ,03 M€.

Charges financières : 6% des dépenses

❖ Les **autres dépenses** (3,2 M€) augmentent de 0,2 M€ par rapport à 2016. Elles se composent principalement des indemnités, de cotisations mais également d'une provision sur les actifs circulants (titres impayés).

Autres dépenses (opérations réelles) : 2% des dépenses

❖ Les dépenses d'ordre comprennent le montant des dotations aux amortissements et aux provisions qui s'est élevé à 7,2 M€ (contre 8,2 M€ en 2016). Les amortissements diminuent suite aux transferts d'actifs amortissables intervenus au cours de l'exercice.

Opérations d'ordre : 6% des dépenses

De plus, les mouvements comptables touchant les opérations de cessions d'actif ont été enregistrés à hauteur de 2,78 M€ (+1 M€ par rapport à 2016).

III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RATIOS FINANCIERS

EPARGNE EN K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	VARIATION CA 2017/CA 2016	
					Montant (€)	% d'évolution
Résultat de fonctionnement	4 427,4	6 234,4	9 098,7	11 220,2	2 121,5	23,32%
+ Dotations aux provisions et aux amortissements	8 781,8	8 984,3	8 184,1	7 193,4	-990,7	-12,11%
- Quote-part de subventions d'investissement transférée	341,4	357,2	263,6	196,1	-67,5	-25,62%
= Epargne brute	12 867,8	14 861,5	17 019,3	18 217,5	1 198,2	7,04%
Taux d'épargne brute	6,5%	7,6%	9,0%	10,0%	0,0	10,18%
- Remboursement du Capital	10 297,6	10 952,6	12 053,2	12 737,8	684,6	5,68%
= Epargne nette	2 570,2	3 909,0	4 966,0	5 479,7	513,7	10,34%

La gestion de l'exercice 2017 dégage un **résultat courant de fonctionnement** de **11,2 M€** (+ 2,1 M€ soit + 23 % par rapport à 2016). Il convient de constater la progression constante depuis 2014.

En consolidant à ce résultat le montant des dotations aux amortissements (7,2 M€), et en déduisant la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (-0,2 M€), **l'épargne brute** dégagée de la section de fonctionnement s'élève à **18,2 M€** (contre 17 M€ en 2016 +1,2 M€) soit **une amélioration de 7,04 %**.

Le taux d'épargne brute ressort alors à 10 %.

En déduisant le montant du remboursement du capital des emprunts (12,7 M€ soit +0,7 M€ par rapport à 2016), la Ville affiche une épargne nette de 5,5 M€ en hausse de +0,5 M€ par rapport à 2016.

Les ratios financiers obligatoires, qui représentent les autres indicateurs financiers, vous sont exposés ci-après.

Extrait des informations statistiques, fiscales et financières du compte administratif 2017

Ville de Tours - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TOURS - CA - 2017				
Code INSEE 37261		Ville de Tours BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TOURS		CA 2017
I – INFORMATIONS GENERALES				I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES				A
Informations statistiques			Valeurs	
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :			139 507	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :			1 950	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Tours Métropole Val de Loire				
Potentiel fiscal et financier (1)			Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier			
88 947 638	153 026 139		1 081,05	1 236,89
Informations financières – ratios (2)			Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		1 187	1 220
2	Produit des impositions directes/population		569	624
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		1 330	1 388
4	Dépenses d'équipement brut/population		114	243
5	Encours de dette/population		1 571	1 189
6	DGF/population		228	242
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		57,7 %	57,1%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		96,1 %	95,9 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		8,6 %	17,5 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		118,16 %	85,7 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP (comptes de gestion – budgets principaux – opérations réelles - 2015)

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de

l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

IV) LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres à la section d'investissement ont de nombreuses origines.

L'évolution de certaines lignes budgétaires particulières (opérations patrimoniales, capacité de tirage du CLTR, emprunts de refinancement...) a des incidences certaines sur le volume global des réalisations. C'est pourquoi, la variation des masses budgétaires de cette section n'est pas toujours significative d'un exercice sur l'autre.

Il convient surtout d'analyser la fluctuation des fonds propres d'investissement, qu'ils soient d'origine interne ou externe et les ressources exogènes à la collectivité représentées par les opérations de dettes.

RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	VARIATION CA 2017/CA 2016	
					Montant (€)	% d'évolution
Autofinancement (Amortissements + prélèvement)	8 782	8 984,3	8 184,1	7 193,4	-990,7	-12,11%
Financements propres	25 554,3	21 828,9	10 317,5	21 935,2	11 617,6	112,60%
- Dons et legs	0,0	0,0	139,1	45,2	-93,9	-67,48%
- FCTVA	4 204,0	3 338,1	2 294,8	2 854,2	559,4	24,38%
- TLE / Taxe d'aménagement	652,4	1 042,5	1 478,9	1 703,4	224,5	15,18%
- Amendes de police	2 507,4	2 044,9	2 123,1	2 472,5	349,4	16,46%
- Cessions d'actifs	475,2	2 507,8	1 760,0	2 758,1	998,0	56,71%
- Subventions d'équipement reçues	3 456,4	2 922,0	1 442,9	4 274,1	2 831,2	196,21%
	0,0	0,0	0,0	0,0		
	0,0	0,0	0,0	0,0		
- Immobilisations financières (créances...)	38,1	38,1	18,4	0,0	-18,4	-100,00%
- Excédent de fonctionnement capitalisé	14 220,9	9 935,5	1 060,3	7 827,6	6 767,3	638,23%
Opérations de dette	27 400,0	7 520,0	8 000,0	7 528,5	-471,5	-5,89%
- Emprunts et dettes assimilées	7 480,0	7 520,0	8 000,0	7 528,5	-471,5	-5,89%
- Crédits long terme renouvelable	18 000,0	0,0	0,0	0,0		
- Emprunts de refinancement	1 920,0	0,0	0,0	0,0		
Autres recettes	3 197,1	407,4	23,6	20,3		
- Opérations comptables cessions d'actifs	2 955,7	369,1	20,6	18,5		
- Opérations patrimoniales	238,9	0,0	0,0	0,0		
- Autres recettes	2,6	38,3	3,0	1,7	-1,3	-42,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	64 933,2	38 740,7	26 525,3	36 677,3	10 152,0	38,27%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>				36 677,3		
<i>Dont périmètre TMVL</i>				0,0		

Les financements propres d'investissement (hors dotations aux amortissements) s'élèvent à 21,9 M€ au 31/12/2017 (contre 10,3 M€ en 2016), soit une augmentation de 11,6 M€ par rapport à l'exercice passé. Cette évolution provient essentiellement des excédents de fonctionnement capitalisés (+ 6,8 M€) ; des subventions d'équipement (+2,8 M€), des cessions d'actifs (+1 M€) et des autres recettes (+1,1 M€).

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) s'établit à 2,9 M€ soit + 0,5M€ par rapport à 2016. L'année 2016 affichait un plan d'équipement plus important qu'en 2015, ce qui explique ainsi que le périmètre d'éligibilité des dépenses soit plus important et que le montant perçu progresse.

La recette de la Taxe d'Aménagement augmente de 0,2 M€ pour atteindre un montant de 1,7 M€ en 2017 et le produit des amendes de police progresse de 0,3 M€ pour s'afficher à 2,5 M€. Il s'agit de la dernière année de constatation de ces recettes avant transfert à la métropole.

Les subventions d'équipement reçues augmentent de 2,8 M€, passant de 1,5 M€ en 2016 à 4,3 M€ sur l'exercice 2017 sachant que les subventions acquises en 2017 mais non encaissées sont reportées sur l'exercice 2018 à hauteur de 0,5M€.

Pour 2017, elles se répartissent de la façon suivante :

- L'Etat : 0,2M€ contre 0,5M€ en 2016 ;
- La région Centre : 2,2M€ contre 0,4 M€ en 2016 ;
- Le Département d'Indre et Loire : 0,8 M€ contre 0,2 M€ en 2016
- Tours Métropole Val de Loire : 0,9M€ contre 0,1 M€ en 2016 ;
- Autres : 0,2 M€ (identique à 2016).

Le produit des cessions d'actifs enregistre une recette de 2,8 M€ en 2017, contre 1,8 M€ en 2016.

Le montant du nouvel emprunt souscrit en 2017 s'élève à 7,5 M€ (contre 8 M€ en 2016).

Comme pour 2016, il n'a été réalisé aucun mouvement concernant les Crédits Long Terme Renouvelables (mouvement comptabilisé en recettes/dépenses) en 2017. Le taux négatif de l'Eonia est dissuasif pour l'utilisation de ces produits.

V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	VARIATION CA 2017/CA 2016	
					Montant	% d'évolution
Dépenses d'équipement	29 429	18 157,8	24 634,2	19 454,2	-5 180,0	-21,03%
Opérations de dette	30 217,6	10 952,6	12 053,2	12 737,8	684,6	5,68%
- Remboursement de la dette (y compris C.L.T.R.)	10 297,6	10 952,6	12 053,2	12 737,8	684,6	5,68%
- Crédit long terme renouvelable (droits de tirage)	18 000,0	0,0	0,0	0,0		
- Réaménagement de la dette	1 920,0	0,0	0,0	0,0		
Autres dépenses	3 649,0	729,1	290,1	765,3	475,1	163,76%
- Opérations comptables cessions d'actifs	2 955,7	369,1	20,6	18,5		
- Opérations patrimoniales	238,9	0,0	0,0	0,0		
- Autres dépenses dont reversement excédent budget du crématorium	454,5	359,9	269,5	746,7	477,2	177,07%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	63 295,8	0,0	36 977,6	32 957,3	-4 020,3	-10,87%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>				32 407,3		
<i>Dont périmètre TMVL</i>				550,0		

L'exécution du plan d'équipement ressort à 19,5 M€ pour 2017 contre 24,6 M€ en 2016 soit une baisse de 5,2 M€. Rapporté aux inscriptions budgétaires sur ces mêmes comptes (27,5 M€), le taux de réalisation de ce plan d'équipement ressort autour de 71 % pour l'exercice 2017. Cependant, en tenant compte des reports 2017 de 5,5 M€, le montant de dépenses engagées représentent 91% des crédits inscrits au budget 2017.

Les investissements se répartissent selon une ventilation fonctionnelle de la manière suivante :

Secteur d'activité	PE 2017	Répartition
Services généraux des administrations publiques locales	2 917 118,28	14,99%
Sécurité et salubrité publiques	247 766,37	1,27%
Enseignement - Formation	1 696 782,50	8,72%
Culture	1 891 576,05	9,72%
Sport et jeunesse	2 411 700,95	12,40%
Interventions sociales et santé	67 808,27	0,35%
Famille	730 664,36	3,76%
Logement	262 909,00	1,35%
Aménagement et services urbains, environnement	8 830 467,92	45,39%
Action économique	397 398,11	2,04%
TOTAL	19 454 191,81	100,00%

Le détail des programmes réalisés figure dans le document officiel comptable.

Le financement de ce plan d'équipement est assuré par l'épargne nette pour 5,5 M€ (28%), l'emprunt pour 7,5 M€ (39%), les ressources propres d'investissement pour 6,5 M€ (33%).

En dépenses, les opérations de dette retracent les mouvements consacrés aux remboursements du capital des emprunts.

Pour 2017, le capital remboursé s'élève à 12,7 M€ (contre 12,1 M€ en 2016). Ainsi, l'encours de la dette a diminué de -5,2 M€.

Les autres dépenses (0,8 M€) comprennent principalement le reversement de l'excédent d'investissement du budget annexe du Crématorium à la métropole. Par ailleurs, elles contiennent des écritures comptables ayant leur contrepartie en recettes de fonctionnement notamment les opérations comptables se rapportant aux cessions d'actifs ou encore la reprise de subventions au compte de résultat.

VI) L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2017, la Ville de Tours disposait de 31 emprunts dont 3 emprunts en Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR). Tous ces emprunts sont comptabilisés sur le budget principal, ceux liés aux budgets annexes de l'eau et du crématorium ayant été transférés à Tours Métropole Val de Loire au 1^{er} janvier 2017.

L'encours de la dette au 31/12/2017 s'élève à 219 264 535€, soit une diminution de 5,2 M€ par rapport à la situation du 31/12/2016 (224 473 848€).

DETTE (€)	2014	2015	2016	2017
ENCOURS DETTE HORS CLTR DE LA VILLE (1)	208 000 042	207 562 434	206 504 146	204 289 782
EVOLUTION	2 097 370	-437 608	-1 058 228	-2 214 364
	1,02%	-0,21%	-0,51%	-1,07%
ENCOURS REVOLVING (CLTR) (2)	23 959 599	20 964 651	17 969 702	14 974 754
EVOLUTION	-4 914 949	-2 994 948	-2 994 949	-2 994 948
	-17,02%	-12,50%	-14,29%	-16,67%
ENCOURS TOTAL (3) = (1+2)	231 959 641	228 527 085	224 473 848	219 264 536
EVOLUTION	-2 817 579	-3 432 556	-4 053 237	-5 209 312
	-1,20%	-1,48%	-1,77%	-2,32%

Les emprunts à taux fixe représentent 87% de l'encours global de la dette contre 13% pour le taux variable.

Les emprunts se répartissent par taux de la façon suivante :

Index	Volume au 31/12/2017	% par index de taux
Livret d'Epargne Populaire (LEP)	1 665 000,00	0,76%
EURIBOR 3Mois	20 556 003,78	9,37%
FIXE	191 380 556,67	87,28%
LIVRET A	1 851 750,93	0,84%
EONIA	3 811 225,00	1,74%
TOTAL	219 264 535,38	100,00%

Au 31 décembre 2017, la répartition des risques, selon la Charte de bonne conduite, positionnait 100% de l'encours de la dette en risque faible (1A).

La répartition de la dette selon sa nature est affichée comme suit :

Nature	CRD au 31/12/2017	%
Emprunts obligataires	78 300 000,00	35,71%
Emprunts bancaires	125 989 781,60	57,46%
Emprunts revolving	14 974 753,78	6,83%
TOTAL	219 264 535,38	100,00%

L'encours de la dette de la Ville par prêteur, se présente de la façon suivante : affiche comme suit :

Prêteur	Montant 31/12/2017	%
Dexia	18 001 337,32	8,21%
Caisse des Dépôts et consignations (CDC)	3 516 750,93	1,60%
Société Générale (SG)	1 969 032,21	0,90%
La Banque Postale (LBP)	15 634 821,44	7,13%
Emprunts obligataires	78 300 000,00	35,71%
Banque Populaire Caisse d'Epargne (BPCE)	72 747 918,91	33,18%
Crédit Agricole (CA)	29 062 989,06	13,25%
Autres	31 685,51	0,01%
TOTAL	219 264 535,38	100,00%

VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU****RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (€)**

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Prévisions budgétaires	1 350 311,00	20 846 799,86	22 197 110,86
- Réalisations - Titres émis	1 379 252,21	13 894 121,51	15 273 373,72
- Restes à réaliser			
DEPENSES			
- Prévisions budgétaires	1 350 311,00	19 383 105,14	19 383 105,14
- Réalisations - Mandats émis	124 443,13	14 977 371,51	15 101 814,64
- Restes à réaliser	180 514,87		180 514,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	1 254 809,08	-1 083 250,00	171 559,08
RESTES A REALISER			
- Résultat	-180 514,87		-180 514,87

RESULTAT DE CLOTURE 2017 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement.	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
INVESTISSEMENT	-961 922,64		1 254 809,08	292 886,44
FONCTIONNEMENT	3 178 658,57	1 091 311,00	-1 083 250,00	1 004 097,57
TOTAL	2 216 735,93	1 091 311,00	171 559,08	1 296 984,01

A la suite du transfert de compétence de la gestion de l'eau au 1^{er} janvier 2017, le budget de l'eau a été transféré à la métropole. Néanmoins, la gestion comptable, budgétaire et financière de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau potable 2017 avait été confiée à la Ville de Tours par convention signée entre la Ville et Tours Métropole.

A la fin de cette gestion 2017, les résultats dégagés sont répartis comme suit :

- Excédent d'investissement : 292 886,44€ ;
- Excédent de fonctionnement : 1 004 097,57€.

Par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil Municipal a prononcé la dissolution de ce budget.

Il est rappelé que suite à la dissolution du budget annexe de l'eau, ces résultats seront repris par la Ville conformément à la convention cadre signée le 30 janvier 2017 et aux modalités de dissolution rappelées dans la délibération du 20 décembre 2017.

BUDGET DES ACTIVITES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (€)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Prévisions budgétaires	148 655,77	6 511 680,83	6 660 336,60
- Réalisations - Titres émis	55 886,51	5 872 050,01	5 927 936,52
- Restes à réaliser			
DEPENSES			
- Prévisions budgétaires	148 655,77	6 511 680,83	6 660 336,60
- Réalisations - Mandats émis	122 656,01	6 259 775,41	6 382 431,42
- Restes à réaliser	6 356,64		6 356,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	-66 769,50	-387 725,40	-454 494,90
RESTES A REALISER			
- Déficit ou excédent	-6 356,64		-6 356,64

Le **résultat de l'exercice** 2017 dégage un déficit global de -0,45 M€ contre un déficit de -0,05 M€ 2016. Ce déficit provient aussi bien de la section de fonctionnement (-66 769,50€) que de la section d'investissement (-387 725,40€).

RESULTAT DE CLOTURE 2017 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
INVESTISSEMENT	88 655,77		-66 769,50	21 886,27
FONCTIONNEMENT	762 675,83		-387 725,40	374 950,43
TOTAL	851 331,60	0,00	-454 494,90	396 836,70

L'**excédent global de clôture**, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit, quant à lui, à +0,4 M€ contre +0,85 M€ en 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)

CHAP	SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	DIFFERENCE	
				MONTANT	%
011	Charges à caractère général	1 116 623,36	1 115 575,87	-1 047,49	-0,09%
012	Charges du personnel et frais ass.	4 694 061,49	4 960 252,10	266 190,61	5,67%
65	Autres charges de gestion courante	66 363,22	57 610,93	-8 752,29	-13,19%
67	Charges exceptionnelles	19,59	70 450,00	70 430,41	NS
042	Opérat. ordre transf. entre sections	57 591,19	55 886,51	-1 704,68	-2,96%
	DEPENSES TOTALES	5 934 658,85	6 259 775,41	325 116,56	5,48%

Le principal poste de dépenses est constitué des charges de personnel qui s'élèvent à 5,0 M€ contre 4,7 M€ en 2016, soit 79% des charges totales.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)

CHAP	SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	DIFFERENCE	
				MONTANT	%
70	Ventes de produits	885 437,10	912 910,47	27 473,37	3,10%
74	Dotations et Participations	4 941 354,74	4 877 673,49	-63 681,25	-1,29%
77	Produits exceptionnels	32 962,23	37 930,38	4 968,15	15,07%
75	Autres produits de gestion courante	47 217,34	37 850,79	-9 366,55	-19,84%
013	Atténuation de charges		5 684,88	5 684,88	
042	Opérat. ordre transf. entre sections				
	RECETTES TOTALES	5 906 971,41	5 872 050,01	-34 921,40	-0,59%

Le financement de ce budget est assuré à plus de 83%, soit 4,9 M€, par des participations reçues dont 3,1 M€ provenant de la Ville de Tours et 1,1 M€ du Conseil Régional pour les missions de l'orchestre. Les recettes d'exploitation représentent 16% des produits totaux, soit 0,9 M€. Elles augmentent de 3,10% entre les deux exercices.

BUDGET DES PRESTATIONS CIMETIERES

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (€)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Prévisions budgétaires	311 897,27	235 000,00	546 897,27
- Réalisations	59 789,66	171 205,80	230 995,46
- Restes à réaliser			
DEPENSES			
- Prévisions budgétaires	311 897,27	235 000,00	546 897,27
- Réalisations	149 498,47	159 172,14	308 670,61
- Restes à réaliser	1 937,86		1 937,86
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou Déficit	-89 708,81	12 033,66	-77 675,15
RESTES A REALISER			
- Résultat	-1 937,86	0,00	-1 937,86

RESULTAT DE CLOTURE 2017 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
INVESTISSEMENT	251 897,27		-89 708,81	162 188,46
FONCTIONNEMENT	-74 857,52	0,00	12 033,66	-62 823,86
TOTAL	177 039,75	0,00	-77 675,15	99 364,60

Le résultat global de clôture, qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à 0,1 M€ contre 0,18 M€ à la clôture 2016. Le résultat de clôture de fonctionnement affiche un déficit de -63 K€ contre -75K € à la fin 2016.

Les recettes provenant des droits annexes aux missions de service public dans les cimetières sont principalement affectées au fonctionnement de ce service et au renouvellement de matériels nécessaires à son activité.